



## Démarche et territoire

CASA 2040 est une démarche d'intelligence collective visant à faire émerger le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) en répondant à une question essentielle : dans quel cadre de vie voulons-nous vivre demain ?

*Publié le 28 octobre 2021*

La diversité, l'attractivité et la qualité de vie sont les marqueurs forts du territoire de la CASA qui s'étend de la Méditerranée aux contreforts des Alpes.

Pour préserver ses atouts et faire face aux défis de notre époque en matière de changement climatique, de mobilités et d'urbanisme durables, la CASA engage avec conviction la démarche CASA 2040 autour de 4 défis :

- › Penser le devenir de notre territoire pour les 20 prochaines années
- › Assurer les transitions énergétique et écologique
- › Renforcer la cohérence des politiques sectorielles
- › Évaluer en continu les objectifs fixés

Habitat, urbanisme, équipements, économie, commerce, agriculture, mobilité, énergies, environnement, espaces naturels... chacun des éléments de notre cadre de vie sera questionné et mis en perspective à travers un dispositif de concertation mobilisant les Élus du territoire et leurs habitants.



Les élaborations concomitantes du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et du PDM (Plan de Mobilité) offrent une articulation dynamique à la démarche CASA 2040.

## « SCoT valant PCAET » : 1<sup>er</sup> pilier de CASA 2040

Le contenu du SCOT nouvelle génération, plus souple, s'articule autour de 3 grands thèmes :

<https://www.casa2040.fr/actualites/demarche-et-territoire-4069?>

- › La structuration des lieux de vie (offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services, etc....) et la limitation de l'étalement urbain,
- › Les activités économiques (dont les activités agricoles et commerciales),
- › Les transitions écologique et énergétique (la valorisation des paysages, la gestion économe des espaces naturels, agricoles et forestiers etc.).

CASA 2040 va plus loin en intégrant dans son SCOT les exigences du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à savoir :

- › Maîtriser les consommations énergétiques,
- › Réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des énergies fossiles,
- › Préserver la qualité de l'air en adoptant un Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air (PAQA) conforme aux objectifs territoriaux du Programme de Réduction des Polluants Atmosphériques (PREPA),
- › Favoriser le stockage carbone,
- › Développer la production d'énergies renouvelables,
- › S'adapter au changement climatique.



Dès lors, SCOT et PCAET constituent un seul outil réglementaire appelé « SCOT valant PCAET », formant le premier volet de la démarche CASA 2040.

## Le Plan de Mobilité : 2<sup>ème</sup> pilier de CASA 2040

Après avoir franchi une phase très constructive de concertation en 2019 (1150 participants, plus de 800 avis), la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CASA a été stoppée par l'évolution réglementaire portée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Celle-ci a modifié le contenu du PDU et le transforme en Plan De Mobilité (PDM).

Le PDM reprend les enjeux initiaux du PDU...

- › Diminuer le trafic automobile,
- › Développer les transports en commun, la marche à pied, le vélo, le covoiturage et les modes de livraison les moins polluants,
- › Accompagner au changement de comportements indispensable à la réduction de la place de la voiture individuelle

...en les complétant de nouvelles dispositions :

- › Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique,
- › Préserver la qualité de vie et la santé : réduction des nuisances sonores,
- › Limiter l'étalement urbain,
- › Améliorer l'accès aux services de mobilité pour les territoires peu denses et les quartiers prioritaires,

- > Développer de nouvelles mobilités, en particulier le partage de véhicules,
- > Assurer la continuité et la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons,
- > Améliorer l'accessibilité des établissements scolaires.



Le PDM déploie une politique de mobilité ambitieuse à la hauteur des défis de demain. Il constitue un document réglementaire qui forme le second volet de la démarche CASA 2040.